



Communiqué du GAC – Dublin, Irlande ¹

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Dublin, Irlande, la semaine du 17 octobre 2015.

Soixante-cinq (65) membres du GAC et neuf (9) observateurs ont participé à la réunion.

II. Activités avec d'autres unités constitutives et échanges avec la communauté

1. Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a discuté de toute une série de questions dont :

Thèmes de discussion :

- Fondement du Conseil d'administration pour mener l'exercice de simulation de crises 18 au sein du CCWG-Responsabilité
- Statut de la recommandation 6.5 de l'ATRT2

Éléments d'information :

- Séances d'information de l'ICANN destinées aux pays en développement
- Administrateur de la zone racine et transition de l'IANA
- Réunion gouvernementale de haut niveau de Marrakech
- Sauvegardes pour les gTLD
- Questions relatives aux visas des membres du GAC participant à des réunions
- Le domaine de premier niveau .Africa

2. Réunion avec l'Organisation de soutien aux noms génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec la GNSO et a examiné le travail du groupe de consultation GAC-GNSO, les processus d'élaboration de politiques de la GNSO en cours présentant un intérêt pour le GAC, les activités du GAC présentant un intérêt pour la GNSO, et la nouvelle structure de réunion de l'ICANN.

¹ Afin d'accéder aux avis antérieurs du GAC, l'historique des communiqués du GAC sur ces mêmes sujets ou sur d'autres sujets est disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Recent+Meetings>. Les plus anciens communiqués du GAC sont disponibles sur : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.

Il a été convenu que les mécanismes procéduraux sont efficaces, y compris le groupe de consultation, le mécanisme d'examen rapide pour l'étape de définition des PDP, l'agent de liaison de la GNSO auprès du GAC, et l'examen par le Conseil de la GNSO du communiqué du GAC. Il est apparu que le GAC a contribué à plusieurs PDP depuis la réunion de Buenos Aires.

Le GAC continuera à participer aux PDP en cours sur les prochaines séries des nouveaux gTLD et aux services d'annuaire de données d'enregistrement de nouvelle génération. Le GAC assurera le suivi et, si besoin est, modifiera ses conditions de travail afin de garantir une telle participation, par exemple afin de veiller à ce que l'expertise des groupes de travail du GAC soit utilisée au mieux. Le GAC et la GNSO ont accepté de collaborer sur d'éventuelles activités de renforcement des capacités afin d'aider les membres individuels du GAC à participer aux PDP et afin de faciliter la transmission des commentaires du GAC, notamment lors de la phase de consultation publique.

3. Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO et s'est engagé à continuer à participer au groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que TLD (CCWG-UCTN), notamment eu égard à l'éventuelle utilisation d'extensions géographiques à 3 caractères.

Des avis ont été échangés sur le CCWG-Responsabilité et sa future mise en œuvre ; et une mise à jour relative à la mise en œuvre du cadre d'interprétation a été donnée. A été évoqué le besoin de transparence eu égard aux questions de redélégation des ccTLD qui se poseront à l'avenir.

4. Réunion avec le comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec l'ALAC et a discuté de la nécessité d'examiner davantage l'expérience accumulée jusqu'à présent concernant les éventuelles garanties offertes aux consommateurs dans les chaînes de nouveaux gTLD sensibles. Les membres du GAC ont indiqué qu'ils apporteraient tout leur soutien aux travaux qui fourniront des données visant à informer les futures séries de gTLD.

Des avis ont été échangés concernant le CCWG-Responsabilité et les mesures prises par l'ALAC à cet égard, et la nouvelle structure de réunion de l'ICANN.

5. Acceptation universelle

Les membres du groupe directeur sur l'acceptation universelle ont informé le GAC de leurs travaux. Les membres du GAC ont noté que le fait de veiller à ce que l'ensemble des noms de domaine puissent être facilement interopérables et traités de manière équitable dans toutes les situations constitue une question de politique publique ; ils participeront au travail du groupe directeur si besoin est. Les membres du GAC ont également pris note des défis à relever afin que l'internationalisation des adresses e-mail soit pleinement fonctionnelle, un aspect important pour le lancement des domaines de premier niveau IDN.

Le GAC remercie chaleureusement tous les AC et les SO avec lesquels il s'est entretenu, ainsi que tous les membres de la communauté de l'ICANN qui ont apporté leur contribution au dialogue avec le GAC à Dublin.

III. Questions internes

1. Nouveaux membres

Le GAC souhaite la bienvenue à Antigua-et-Barbuda, à la Sierra Leone et aux Tokelau en tant que nouveaux membres, ainsi qu'à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale en tant que nouveaux observateurs. Les membres du GAC sont dorénavant au nombre de 155, et les observateurs au nombre de 34.

Le GAC continuera à encourager les gouvernements ne faisant pas encore partie du GAC à en devenir membre.

2. Élection des vice-présidents

Les membres suivants ont été élus par acclamation pour la période 2016-2017 conformément aux principes opérationnels du GAC.

Dr. Olga Cavalli (Argentine)

M. Henri Kassen (Namibie)

Mme Gema Campillos (Espagne)

M. Wanawit Ahkuputra (Thaïlande)

Les vice-présidents entreront en poste à l'issue de la réunion de Marrakech.

3. Groupes de travail du GAC

FSQF Le GAC poursuit son travail sur des thèmes spécifiques par le biais de ses groupes de travail, qui couvrent les domaines suivants :

Protection des noms géographiques dans les futures séries de nouveaux gTLD

Le groupe de travail du GAC chargé d'examiner la protection des noms géographiques dans le cadre de tout nouveau développement des gTLD s'est réuni lors d'une séance publique à Dublin, a fait part des progrès qu'il a réalisés et a discuté des suggestions sur la meilleure façon de concilier les intérêts nationaux et régionaux et les différentes préoccupations exprimées et questions soulevées par les membres de la communauté et les membres du GAC.

Sécurité publique

Le groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG) a tenu une séance publique à

laquelle plus de 80 personnes ont participé. La séance publique a abordé toute une série de questions avec la communauté de l'ICANN, y compris la révision de la spécification relative à l'exactitude du WHOIS du RAA de 2013, les questions liées à l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, le WHOIS de nouvelle génération, les lois européennes de protection des données et du WHOIS, des exemples de cas d'utilisation du WHOIS par les agents d'application des lois, la feuille de route du PSWG eu égard à la coordination du capital, la spécification 11 relative au cadre de sécurité des nouveaux gTLD, l'exploitation des enfants et les chaînes de nouveaux gTLD sensibles.

Le PSWG a convenu de son programme de travail qui comprend l'amélioration de l'accès à des données WHOIS d'adresse IP, le développement d'études de cas, la mise en place d'une collaboration régulière à des fins d'interaction entre les bureaux d'enregistrement et les registres, le cadre de sécurité des nouveaux gTLD, et, non des moindres, des activités de sensibilisation d'envergure. Les membres du groupe de travail et le personnel de l'ICANN présents lors de la réunion se sont engagés à travailler ensemble entre les séances afin d'avancer significativement sur ces questions.

Régions faiblement desservies

Le groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies s'est réuni dans le cadre d'une séance publique et a abordé toute une série de questions dont l'examen continu des relations des gouvernements avec les ccTLD, les études portant sur l'industrie du DNS, les besoins en renforcement des capacités et les recommandations visant à une sensibilisation accrue et une participation significative lors de la réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM) de la 55e réunion de l'ICANN au Maroc. Le groupe de travail a noté qu'il était nécessaire de consolider et de mieux cibler le renforcement des capacités et d'augmenter le soutien aux déplacements pour la réunion du Maroc afin de veiller à ce que les hauts fonctionnaires des régions faiblement desservies soient pleinement informés avant la réunion. Les membres du groupe de travail et le personnel de l'ICANN présents lors de la séance se sont engagés à collaborer entre les séances afin de réaliser des progrès significatifs sur toutes les questions.

Participation du GAC au Comité de nomination de l'ICANN (NomCom)

Le projet de termes de référence pour le groupe de travail sera diffusé courant novembre au sein du GAC à des fins de consultation et d'approbation finale.

Droits de l'homme et droit international

Le groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (WG-HRIL) a convenu de solliciter des commentaires sur son projet révisé de termes de référence jusqu'au 18 novembre dans le but de les achever début décembre. À des fins d'échange d'informations, le groupe de travail intercommunautaire chargé de la responsabilité sociale de l'ICANN à l'égard du respect des droits de l'homme (CCWP-HR) a présenté son rapport « Responsabilité sociale de l'ICANN à l'égard du respect des droits de l'homme » comprenant des recommandations visant à mettre en place un processus d'examen des droits de l'homme et d'élaboration de rapports. Le WG-HRIL a également reçu des mises à jour sur le travail du CCWP-HR et la proposition du CCWG-Responsabilité d'inclure une référence aux droits de l'homme dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

4. Examen de l'efficacité des avis du GAC

Le GAC a procédé à l'examen d'un rapport du secrétariat indépendant ACIG-GAC fournissant une évaluation de haut niveau de l'efficacité des récents avis du GAC. Le GAC envisagera d'adopter d'autres mesures sur la base des recommandations du rapport, y compris la possibilité de se tourner vers le groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration/GAC (BGRI WG).

5. Secrétariat du GAC

Le GAC a reconnu le soutien précieux apporté par le secrétariat indépendant ACIG-GAC et la nécessité de continuer à s'assurer que ses services sont mis à la disposition du GAC. Au vu du nombre croissant de demandes pesant sur les membres du GAC, y compris les travaux liés aux groupes de travail du GAC, le GAC a souligné l'importance de disposer d'un financement suffisant permettant au secrétariat indépendant ACIG-GAC d'apporter un soutien continu.

IV. Réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM)

Le représentant du GAC pour le Maroc a présenté le processus préparatoire de la HLGM qui se tiendra le 7 mars 2016 lors de la 55e réunion de l'ICANN. Le GAC a été informé des objectifs organisationnels de la réunion, notamment les lettres d'invitation envoyées aux ministres des pays membres du GAC, aux pays non membres du GAC et aux observateurs du GAC.

Eu égard au projet d'ordre du jour préparé par le Maroc, le GAC a eu l'occasion de faire des remarques préliminaires sur le document en question. Les membres du GAC remercient le Maroc pour les efforts qu'il a entrepris et apportent son soutien au contenu du document. Le GAC fera dès que possible d'autres remarques sur le projet d'ordre du jour afin de permettre au pays hôte d'envoyer de nouvelles lettres comprenant l'ordre du jour et d'autres aspects associés à la réunion.

Après réception d'autres commentaires au cours des deux prochaines semaines, la version finale de l'ordre du jour sera publiée.

V. Transition du rôle des États-Unis dans la supervision des fonctions IANA et renforcement de la responsabilité de l'ICANN

1. Groupe de coordination de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA (ICG)

Le GAC a pris note des activités menées par l'ICG et a remercié les représentants du GAC participant à l'ICG pour leurs efforts.

2. Groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-Responsabilité).

Le GAC reconnaît que de nombreux progrès ont été effectués par le CCWG-Responsabilité dans le cadre de son travail actuel ; il se réjouit de ce qu'a accompli le CCWG jusqu'à présent et

soutient les initiatives visant à achever sa proposition de renforcement de la responsabilité de l'ICANN tel que requis pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA.

Dans le cadre de l'évaluation des recommandations spécifiques en matière de responsabilité avancées jusqu'à présent par le CCWG-Responsabilité, le GAC estime que quel que soit le résultat final de ce processus, le nouveau cadre de responsabilité devant être défini doit préserver le rôle actuel des gouvernements au sein de l'ICANN.

Les discussions portant sur l'exercice de simulation de crises 18 ont aidé le GAC à mieux comprendre les différents avis sur la question. Dans le cadre de l'évaluation des différents fondements présentés jusqu'à présent eu égard à l'exercice de simulation de crises 18, le GAC a pris en compte :

- La nécessité pour chaque comité consultatif de veiller à ce que les avis donnés soient clairs et reflètent l'opinion unanime du comité ;
- La nécessité pour chaque comité consultatif de préserver sa propre autonomie lors de la définition de l'opinion unanime ;
- La valeur que le Conseil d'administration attribue à la réception d'avis unanimes ;
- La recommandation du BGRI-WG, telle que réitérée par l'ATRT2, visant à fixer le seuil permettant au Conseil d'administration de l'ICANN de rejeter un avis du GAC à la majorité des 2/3, conformément au seuil fixé pour rejeter les recommandations de la ccNSO et du PDP de la GNSO.

Compte tenu de ce qui précède, et après avoir tenu compte des préoccupations de différentes parties, le GAC a convenu de continuer à travailler sur la question de l'exercice de simulation de crises 18, et de soumettre toute nouvelle contribution au CCWG en prenant en considération le calendrier du CCWG. Les membres du GAC continueront à travailler au sein du CCWG pour achever les propositions visant à renforcer la responsabilité de l'ICANN.

VI. Autres discussions du GAC

1. Le domaine de premier niveau .Africa

Le GAC a examiné la lettre du 28 septembre 2015 envoyée par le président du Conseil d'administration au président du GAC concernant le processus de révision indépendante DotConnectAfrica Trust (DCA) v. ICANN ; il y répondra très prochainement par écrit.

2. Extensions géographiques à 3 caractères en tant que TLD lors de futures séries

Le GAC a reçu une demande du groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que domaines de premier niveau qui souhaitait avoir l'opinion du GAC sur la question de l'éventuelle utilisation d'extensions géographiques à 3 caractères en tant que TLD lors de futures séries. Le GAC réfléchit à la réponse qu'il donnera à cette demande et sera en contact avec le groupe de travail entre les séances. Plusieurs membres du GAC ont indiqué d'éventuels sujets d'inquiétude qui seront abordés ultérieurement au sein du GAC et du

groupe de travail.

VII. Avis du GAC au Conseil d'administration²

1. Sauvegardes pour les gTLD : série actuelle

Conformément à son communiqué de Buenos Aires, le GAC recherche un exposé clair du Conseil d'administration de l'ICANN acceptant ou rejetant l'avis du GAC relatif aux sauvegardes. Idéalement, cela prendrait la forme d'une fiche de suivi indiquant a) les éléments de l'avis du GAC qui ont été mis en œuvre ; b) ce qui reste à faire ; et c) ce qui n'a pas été accepté à des fins de mise en œuvre, ce rejet devant s'accompagner d'un fondement précis.

Le GAC réitère son avis en vertu duquel le comité du programme des nouveaux gTLD doit dresser une liste d'exemples d'engagements d'intérêt public (PIC) pertinents liés à la vérification et la validation d'informations d'identification pour les domaines dans des secteurs très réglementés afin de faire office de modèle de meilleures pratiques pour les opérateurs de registres gTLD. Un tel recueil permettrait également de procéder à une évaluation de la réussite des spécifications relatives aux PIC pour les chaînes représentant des secteurs très réglementés, et faciliterait aussi l'intégration de ces sauvegardes dans des contrats lors des futures séries des nouveaux gTLD.

À la lumière des examens actuels et à venir du programme des nouveaux gTLD,

a. L'ALAC recommande vivement au Conseil d'administration :

- i. de développer et d'adopter une méthodologie harmonisée permettant de communiquer à la communauté de l'ICANN les niveaux et la persistance des conduites abusives (par exemple programme malveillant, réseau zombie, hameçonnage, logiciel malveillant de dévoiement, piratage, atteinte aux droits d'auteur et aux marques, contrefaçon, pratiques frauduleuses ou nuisibles et autres activités illégales) qui se sont produites lors du déploiement du programme des nouveaux gTLD.

Le GAC a été informé que des études indépendantes présentées lors de la 54e réunion de l'ICANN et portant sur l'examen de la série des nouveaux gTLD révèlent que les consommateurs ont relativement peu confiance en ces gTLD par rapport aux TLD existants.

2. Futures séries des gTLD

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. avant de définir les modalités des futures séries, de mener une évaluation rigoureuse de tous les aspects liés à la politique

² Pour suivre l'historique et l'évolution des avis rendus par le GAC au Conseil d'administration, visitez le registre en ligne des avis du GAC disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

publique de la série actuelle, en prenant en compte les avis rendus par le GAC à ce sujet depuis le début du processus des nouveaux gTLD, y compris les avis relatifs à la participation de l'ensemble de la communauté sur les questions de communication et d'accès par les pays et régions en développement, ainsi que les avis relatifs aux décisions politiques antérieures prises par le Conseil d'administration afin de réserver les désignations et noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

À cet égard, le GAC souhaite que les éléments du cadre des nouveaux gTLD actuel jugés adéquats par le GAC soient conservés et que les éléments qui ne sont pas jugés satisfaisants soient améliorés pour les séries futures.

3. Protection des IGO

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. de communiquer en temps utile la conclusion des discussions du « petit groupe » et du NGPC afin de résoudre la question des protections des IGO.

4. Évaluation de la priorité communautaire

a. Le GAC fait part au Conseil d'administration des éléments suivants :

- i. le GAC réitère les préoccupations précédemment formulées selon lesquelles le processus d'évaluation de la priorité communautaire (CPE) n'a pas répondu aux attentes des candidats et note que l'ensemble des candidatures retenues sont actuellement soumises à des procédures de résolution des litiges ;
- ii. le GAC souhaite que les problèmes spécifiques actuels rencontrés par les candidats individuels soient résolus dans un délai raisonnable et de façon à servir au mieux les intérêts légitimes de la communauté ;
- iii. le GAC prend note des éventuelles conséquences imprévues pour les candidats communautaires liées au recours par des candidats concurrents à d'autres mécanismes de responsabilité, ainsi que des défis spécifiques auxquels sont confrontés certains candidats communautaires en concurrence avec des candidats commerciaux dans le cadre d'enchères ;
- iv. le GAC prendra en compte le rapport final du médiateur de l'ICANN sur cette question lors de la préparation des avis du GAC dans le cadre de l'examen des questions par la GNSO afin d'améliorer les procédures liées aux candidatures communautaires lors de la prochaine série de gTLD, ainsi que

l'examen de la concurrence, confiance et choix du consommateur (CCT) en vertu de l'affirmation d'engagements.

5. Utilisation des extensions géographiques à deux caractères et des noms de pays au second niveau

Le GAC note que le processus de prise en compte des commentaires pour les lettres/étiquettes lettre à deux caractères lancé le 6 octobre 2015 n'est pas conforme à l'avis du GAC qui recommandait que les commentaires des gouvernements soient pleinement pris en compte. Cet avis a été accepté par la résolution du Conseil d'administration 2015.02.12.16.

Les membres du GAC ont été invités à préciser à quels TLD spécifiques leurs commentaires étaient rattachés, et à expliquer comment l'introduction d'étiquettes à deux lettres prêterait à confusion avec leur extension géographique correspondante. Le GAC réitère son avis sur cette question et

a. recommande au Conseil d'administration :

- i. que les commentaires soumis par les gouvernements intéressés soient pleinement pris en compte indépendamment des motifs d'objection.

b. Le GAC recommande également au Conseil d'administration :

- i. de rester attentif aux limites des capacités des gouvernements et demande au Conseil d'administration de faciliter la simplification du processus de fourniture de commentaires afin de répondre à leurs inquiétudes.

c. Eu égard aux nouvelles demandes d'introduction, le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. de charger l'ICANN de travailler avec le secrétariat du GAC afin de résoudre les questions techniques avec des formulaires de dépôt de commentaires et de proposer,
- ii. dans l'intervalle, des moyens alternatifs pour déposer des commentaires.

6. Visas

Le GAC note qu'un certain nombre de représentants du GAC ont eu des difficultés à obtenir des visas pour leur réunion et que certains n'ont pas été en mesure d'y assister en personne pour ce motif ; de ce fait, certains représentants sont exclus de l'ensemble des travaux du GAC. Cela a également posé problème lors de précédentes réunions. Certains représentants gouvernementaux ont plus de mal à obtenir un visa lorsque la lettre d'invitation émane de l'ICANN et non d'une agence gouvernementale du pays organisant la réunion.

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. de passer en revue les options qui permettraient d'optimiser les procédures d'obtention des visas, y compris la mise en contact préalable avec le gouvernement national du pays organisant la réunion ; le GAC peut prêter assistance à cet égard si besoin est.

VII. Prochaine réunion

Le GAC se réunira à nouveau à l'occasion de la 55^e réunion de l'ICANN à Marrakech, au Maroc.